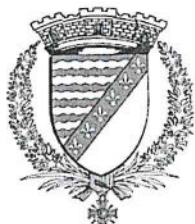


MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 08 décembre 2025



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

**N°318/2025
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société SADE CGTH chargée de réaliser le terrassement au pied de coffrets électriques au niveau des 30 rue Riom et 09 rue Mauriac à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 19 janvier 2026 au 13 février 2026 au niveau des 30 rue Riom et 09 rue Mauriac pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SADE CGTH chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services,
 - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Yves TERLAT

